



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sections de communes

Question écrite n° 90845

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les sections de commune. Lors d'une réponse ministérielle à une question écrite parue au Journal officiel le 6 janvier 2009, il a été mentionné qu'il convenait « d'approfondir les conclusions du rapport Lemoine par une expertise associant les différentes parties prenantes, le Gouvernement étant ouvert à toute proposition de clarification ou d'amélioration du dispositif législatif applicable aux sections de commune, dans la recherche de l'intérêt général ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les résultats de ladite expertise et de lui indiquer les intentions du Gouvernement à l'heure actuelle au niveau national quant au devenir des biens de section.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90845

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11323

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)